

« Fédération Africaine des Associations et Unions de Jeunes Avocats »  
« FA-UJA ».

---

**CONFERENCE INTERNATIONALE DU JEUNE AVOCAT  
(CIJA)**

**3<sup>ème</sup> EDITION**

*Kigali, du 23 au 25 Aout 2023*

## Sommaire

1. Présentation de la FAUJA
2. Contexte
3. Agenda de la conférence & Proposition des thèmes
4. Participants.
5. Patronage
6. Partenaires potentiels.

### **Présentation de la FA-UJA :**

La Fédération Africaine des Associations et Unions de Jeunes Avocats (FA-UJA) est un regroupement d'Associations et/ou d'Unions de jeunes avocats d'Afrique, dans lequel chaque association/ union est attachée à un barreau.

La FA-UJA a comme vocation de contribuer à l'amélioration des conditions d'exercice de la profession par les jeunes avocats, de promouvoir les actions nécessaires à la protection de la personne humaine, de ses libertés ainsi qu'au respect des droits de la défense, de contribuer à l'avènement, au maintien et à l'amélioration de l'Etat de droit.

Ainsi, la FA-UJA a pour buts :

- De fédérer les unions et associations de jeunes Avocats des Barreaux de toutes les régions d'Afrique ;
- De coordonner les actions individuelles et/ou collectives de celles-ci ;
- D'offrir aux jeunes Avocats d'Afrique un espace d'échanges et de dialogue pour une meilleure connaissance de l'autre, partager leurs expériences et promouvoir la confraternité.

Les organes de la FA-UJA sont :

- L'assemblée générale,
- Le Comité Central,
- Le Bureau Exécutif.

Le siège statutaire de la FA-UJA est fixé à Dakar au Sénégal où elle fut créée le 26 mars 2009. Elle a son siège institutionnel dans le pays du Président en exercice.

A ce jour, la FAUJA compte 21 associations et unions des jeunes avocats, à savoir : Bénin, Burundi, Burkina Faso, Cameroun, Congo Brazzaville, Côte d'Ivoire, Guinée Conakry, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Togo, Tchad, Tunisie, Kinshasa-Gombe, Kinshasa-Matete, Mbuji-Mayi, Matadi, Goma et Pointe Noire.

En outre, la FAUJA a déjà signé 3 conventions de partenariat, à savoir avec la Fédération Nationale des Unions de Jeunes Avocats (FNUJA) de France, avec l'Association Internationale des Jeunes Avocats (AIJA) et avec l'Association des Avocats Marocains.

## **2. Contexte :**

Conformément aux statuts de la FA-UJA, il était organisé des congrès ordinaires de la Fédération mais depuis l'an 2017, la FA-UJA a pris la résolution d'organiser des conférences internationales en vue d'échanges sur différentes thématiques. La première conférence a eu lieu à GOMA, la 2<sup>ème</sup> à BUJUMBURA.

Les organes de la fédération en concertation avec l'Ordre des Avocats du Rwanda ont décidé d'organiser la 3<sup>ème</sup> édition de la Conférence Internationale du Jeune Avocat à Kigali sous le thème: **« La technologie comme moyen de lutte contre la corruption dans le domaine judiciaire : Rôle du jeune Avocat ».**

La conférence est une bonne occasion pour discuter des défis que rencontrent les avocats en général, et les jeunes avocats en particulier tout au long de l'exercice de leur profession.

Le choix du Rwanda comme pays organisateur de la conférence sera bénéfique dans la mesure où cette activité scientifique permettrait un meilleur échange d'expérience au profit des jeunes avocats d'Afrique, face à l'utilisation de la technologie dans le domaine judiciaire.

## **3. Agenda & Proposition de sous-thèmes :**

Voici les sous-thèmes pour la 3<sup>ème</sup> édition de la conférence internationale de la FA-UJA à Kigali, sur le thème "La technologie comme moyen de lutte contre la corruption dans le domaine judiciaire : Rôle du jeune avocat" :

Ces sous-thèmes peuvent servir de base pour aborder différentes perspectives de la technologie en tant qu'outil de lutte contre la corruption dans le domaine judiciaire, mettant en évidence le rôle essentiel des jeunes avocats dans cette lutte.

CONFERENCE INTERNATIONALE DU JEUNE AVOCAT/FAUJA

KIGALI, Lemigo Hôtel, du 23 au 25 Aout 2023.

PROGRAMME DES ACTIVITES

<b>Mercredi 23/08/2023</b>	<b>Judi 24/08/2023</b>	<b>Vendredi 25/08/2023</b>
<b>08 :30 -9 :00 :</b> Arrivée des participants et Enregistrement	<b>9 :00 - 10 :00 :</b>  <b>Panel 3 : Le développement de la technologie dans le domaine judiciaire: Partage d'expériences</b> 1. L'utilisation des outils technologiques dans le domaine judiciaire afin de promouvoir la transparence (Vis-à-vis des parties et du tribunal). 2. Les outils technologiques comme moyen de prévention contre la corruption et l'injustice.  <b>Modérateur :</b> <b>Me Herve Barutwanayo</b> <b>Panelistes :</b> 1. <b>Me Laurent Poulet.</b> 2. <b>Justice Dr Kalimunda Aimé</b>	<b>10 :00 - 11 :00 :</b> Visite du mémorial du Génocide perpétré contre les Tutsis à GISOZI
<b>9h 00- 9 :15 :</b> Arrivée des Bâtonniers et d'autres invités	<b>10 :00 - 10 :40 :</b> Débats	<b>11 :00 - 12 :30 :</b> Excursion vers Muhazi Chez Murenzi
<b>9 :15 - 9 :30 :</b> Arrivée de l'invité d'honneur	<b>10 :40 - 11 :00 :</b> Pause-café	<b>12 :30 - 14 :00 :</b> Déjeuner au lieu de l'excursion
<b>9 :30 - 10 :15 :</b> Cérémonie d'ouverture  - Président du comité d'organisation et Président d'AJAR - Président de la FA-UJA - Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Rwanda - Invité d'honneur	<b>11 :00 - 12 :00 :</b> Panel 4 : <b>Les défis et les opportunités de l'intégration des technologies émergentes dans le domaine judiciaire</b>  1. La protection des données et la confidentialité dans l'utilisation des technologies pour une bonne administration de la justice. 2. L'imprévisibilité et l'inaccessibilité de technologies émergentes dans le système judiciaire.  <b>Modérateur :</b> <b>Me Léon-Paul BOTO</b>  <b>Panelistes :</b> 1. <b>Me Aimée BUSHIRI</b> 2. <b>Joelle KABAGAMBE</b> 3. <b>NANOU Jessica</b>	

<b>10 :15 - 10 :30</b> : Photo de famille	<b>12 :00 – 12 40</b> : Débats	
<b>10 :30 - 10 :55</b> : Pause-café	<b>12 :40 - 13 :10</b> : Cérémonies de clôture de la conférence.	
<p><b>10 :55 - 12 :15</b> : <b>Panel 1 : La place de la technologie dans l'administration de la justice</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Les bonnes pratiques internationales en matière d'utilisation de la technologie en vue d'une bonne administration de la justice.</li> <li>2. Les défis et les opportunités de l'intégration des technologies dans le domaine judiciaire.</li> </ol> <p><b>Modérateur : Me Audrey BIKINDOU</b></p> <p><b>Panelistes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Me Alifa HABIB KONE</li> <li>2. Me Remy Munyaneza</li> <li>3. Bâtonnier KAVARUGANDA Julien</li> </ol>	<b>13 :10 -14 :30</b> Pause déjeuner	
<b>12 :15 - 13 :00</b> : Débats	<b>15 :00 - 16 :30</b> : Travaux des organes de la FA-UJA et temps libre pour les autres	
<b>13 :00 - 14 :15</b> : Pause déjeuner	<b>19 :00</b> : Soirée de Gala.	
<p><b>14 :15 - 15 :20</b> :</p> <p><b>Panel 2 : Le rôle des jeunes avocats dans l'adoption et l'utilisation des nouvelles technologies dans le système judiciaire</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La formation et le renforcement des compétences des jeunes avocats dans le domaine de la technologie pour lutter contre la corruption.</li> <li>2. Jeune avocat comme acteur principal dans l'amélioration du système judiciaire grâce aux nouvelles technologies.</li> </ol> <p><b>Modérateur :</b></p>		

<b>Me Claudine Gasarabwe</b>  <b>Panelistes :</b>  <b>1. Me FARAMA Ambroise,</b> <b>2. Bâtonnier Gatera</b> <b>Gashabana</b>		
<b>15 :20 - 15 :55 : Débats</b>		
<b>15 :55 - 16 :15 : Mot de clôture</b> (Facilitateur)		
<b>16 :15 - 16 :45 : Pause café et</b> fin de journée		

#### **4. Participants :**

Le comité d'organisation compte mobiliser tous les avocats en général, et plus particulièrement les jeunes Avocats d'Afrique, afin d'échanger les différentes expériences sur l'importance de la technologie dans le domaine judiciaire.

Le nombre de participants est estimé à 180 Avocats.

#### **5. Patronage :**

Le comité d'organisation compte solliciter le cachet honorifique de cet évènement auprès des hautes autorités du Rwanda pour que la conférence soit organisée sous le haut patronage d'une haute autorité.

#### **6. Partenaires potentiels :**

La réussite de la conférence nécessitera l'implication de plusieurs partenaires :

- L'Ordre des Avocats du Rwanda ;
- L'Etat du Rwanda ;
- La Cour Suprême ;
- Les organisations Internationales, Communautaires et sous régionales ;
- Les organes de presse nationale et internationale (audio, écrit, TV) ;
- Les Cabinets d'Avocats ;
- Les sociétés privées nationales et internationales.

Fait à Kigali, le 2 juin 2023  
LE COMITE ORGANISATEUR